



LETTRE OUVERTE

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07

Paris, le 25 novembre 2010

Monsieur le Ministre,

Votre ministère vient de prendre de très graves décisions budgétaires relatives aux associations éducatives et mouvements pédagogiques, acteurs et partenaires de l'Ecole publique et agréés comme tels. Elles sont lourdes de conséquences.

C'est ce qui motive cette adresse solennelle de notre collectif des associations partenaires de l'Ecole publique.

Certains des mouvements de notre collectif ont été informés d'une diminution importante de l'aide de votre ministère dès cette année 2010, alors que la plupart de leurs actions sont engagées ou réalisées ; ils n'ont, par ailleurs, aucune indication sur l'année 2011. D'autres, disposant d'une convention pluriannuelle d'objectifs, voient leur dotation pour 2011 amputée de près de 15%.

Avec le maintien de ces réductions, d'un niveau supérieur à celles déjà effectuées en 2008, nos associations et mouvements seront à nouveau fragilisés, contraints de réduire leurs interventions dans et pour l'Ecole, voire condamnés à disparaître pour certains ; c'est la précieuse complémentarité dont notre institution scolaire a tant besoin qui serait ainsi mise à mal !

Nos mouvements rassemblent des enseignants, des éducateurs, des parents, dont l'action militante et bénévole se développe particulièrement dans le domaine de l'innovation éducative, de la production pédagogique, de la recherche et de la réflexion sur les apprentissages, de l'éducation à la citoyenneté démocratique, de la conduite de projets culturels, scientifiques, artistiques, sportifs, environnementaux, solidaires, de la formation initiale et continue des personnels éducatifs, de l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap, de la lutte contre le décrochage scolaire, de la relation entre les différents temps sociaux et éducatifs des enfants et des jeunes et des coopérations entre les différents acteurs de l'éducation.

Chaque année notre action concerne directement plus de 8 millions d'enfants et de jeunes dans des activités éducatives qui sont autant de situations pour favoriser les apprentissages scolaires, élargir la palette des compétences et de savoirs et accompagner les élèves les plus fragilisés.

Ces actions sont coordonnées par des équipes permanentes qui assurent la continuité des actions et l'indispensable animation de réseau. L'existence de ces équipes est essentielle pour la pérennité, la qualité et l'évaluation des activités.

La contribution de votre ministère au financement des détachements de personnels, ainsi qu'à celui d'une partie de nos actions, ne constitue en rien une charge pour la collectivité nationale. C'est un investissement essentiel à l'heure des nécessaires progrès que doit faire l'Ecole pour assurer l'égalité d'accès aux savoirs pour toutes et tous. C'est un concours précieux quand les conditions d'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation sont plus difficiles, se transforment, et que l'accompagnement des pratiques professionnelles est justement depuis toujours un de nos apports.

Notre utilité éducative, culturelle, sociale et civique n'est plus à démontrer et notre mission de service public est une réalité chaque jour incarnée par notre présence et nos activités dans et aux côtés de l'Ecole, avec les personnels, les élèves, les parents et les autres acteurs de l'éducation, notamment les collectivités territoriales.

Par ailleurs, notre comité de liaison des associations partenaires de l'Ecole publique (CAPE), constitué cette année, a pour objet de renforcer les synergies et les chantiers communs à nos mouvements afin que nos savoir-faire fassent l'objet d'une promotion plus effective.

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, de revenir sur des décisions qui mettent en très grandes difficultés nos mouvements et, au delà, affaibliront l'Ecole et son ambition démocratique et républicaine, et de maintenir ainsi le partenariat essentiel qui nous unit afin que nous puissions continuer à accomplir nos missions d'intérêt général au service d'une politique publique d'éducation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Le CAPE, collectif des Associations éducatives et pédagogiques laïques Partenaires de l'Ecole publique, regroupe 20 associations éducatives complémentaires de l'Ecole et mouvements pédagogiques :

AFEV, AFL, Ceméa, CRAP-Cahiers pédagogiques, Eclaireurs et éclaireuses de France, Education & Devenir, Fédération des Clubs UNESCO, FESPI, Fédération Léo Lagrange, Fédération nationale des CMR, FOEVEN-fédération des AROEVEN, Fédération nationale des Francas, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, Mouvement Français pour le Planning Familial, Mouvement français des Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (Foresco), OCCE, Fédération des PEP, Peuple et Culture

Secrétariat du CAPE :

Eric Favey

Ligue de l'Enseignement, 3 rue Récamier, 75 341 Paris cedex 07

01 43 58 97 51

efavey@laligue.org